

# L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITE D'ALGER

1909 - 1962

R.AIT SAÏD

Après les bouleversements tragiques de 1830 et le départ précipité des turcs, la ville d'Alger fut tombée entre les mains des français, la ville-Médina avait connu dès le départ de grandes destructions à cause de l'obstination des autorités coloniales de vouloir bâtir une ville européenne sur la Médina. Il a fallu attendre la visite de Napoléon III (1808 - 1873 ) en Algérie en 1863 pour arrêter le massacre, mais hélas la blessure était déjà très grande et profonde, puisqu'elle coupe la citadelle en deux, la haute Casbah et la basse Casbah. La rue qui symbolise cette blessure c'est l'actuelle rue Amar Ali EL\_KAMA ( ex - Randon ). Cette nouvelle redistribution de l'espace urbain organisa la Médina en deux entités bien distinctes la haute Casbah en véritable ghetto pour les populations autochtones et la basse Casbah pour la nouvelle population qui débarqua dans le cadre de la colonisation. Cette brève intrusion dans l'histoire de la ville d'Alger est nécessaire pour nous situer dans le temps et dans l'espace pour des éventuelles extensions de la ville et de la construction des équipements administratifs. Très vite l'ordre colonial décida de l'extension de la ville vers la région de Mustapha Pacha, qui avait connu par la suite une transformation radicale en donnant naissance à plusieurs célèbres quartiers d'Alger, tels que : le village d'Isly qui est devenu Rue BEN M'HIDI, les coteaux du Telemly ainsi que le plateau Saulière actuellement Rue DIDOUCHE Mourad avec son prolongement vers la place du 1er Mai. Cet effort de construction de la ville d'Alger fut constant notamment après la première guerre mondiale à cause de la date butoir de la célébration du centenaire en 1930. Mais l'enseignement universitaire n'avait pas attendu la construction des locaux de l'actuelle université d'Alger entre 1884 - 1887 pour débiter.

Dès 1832 les autorités coloniales avaient compris que la conquête ne sera possible qu'avec l'école. C'est pour cette raison que dès le 06/12 /1832 l'Etat-major autorisa l'interprète militaire JOANNY PHARAON pour dispenser des cours d'arabe à l'intension des fonctionnaires et des militaires.

Cet enseignement a été poursuivi par l'orientaliste BRESNIER, (1814-1869)<sup>(1)</sup> sur l'ordre de Sylvestre DE SACY de 1837 jusqu'à sa mort. Cet enseignement a été élargi à deux régions, Oran et Constantine à partir de 1846. C'est l'ordonnance Royale de 1839 qui organisa cet enseignement en Algérie et qui décida de rattacher le corps enseignant au département de la guerre. Le décret du 14 / 07 / 1844, lui, est venu rectifier cette erreur en nommant un inspecteur pédagogique par le ministre de l'instruction publique. Mais il a fallu attendre la chute de LOUIS-PHILIPPE en 1848 pour concrétiser des changements notables avec le gouvernement CAVIGNAC pour qu'Alger soit érigée en Académie par arrêté du 07 / 09 / 1848. Un autre arrêté du 21 / 09 / 1848 est venu promouvoir le collège d'Alger en lycée. En 1862 on construit le lycée Emir Abdel-Kader ( ex-Bugeaud ) à la porte de Bab-el-Oued sur les terres de Sidi-Abderrahmane le Saint d'Alger. Il ouvrit ses portes en 1868 avec sept collèges communaux. Le décret du 15 / 08 / 1875 enlève toute ambiguïté sur l'enseignement public et laïc en Algérie. En 1866 ce lycée devint très exigü alors on lui créa une annexe à Ben-Aknoun dans un ex - couvent qui a été transformé par le Duc de Rovigo ( fondateur du village de Dely-Ibrahim ) en collège agricole qui est devenu le célèbre lycée de BEN-AKNOUN ( actuellement El-Mokrani ). Un troisième lycée fût créé en 1898 c'est le lycée Omar RACIM ( ex- GAUTIER ). Parallèlement à cet enseignement moyen et secondaire, d'autres établissements préparatoires aux études supérieures furent créés ou organisés, notamment l'école de médecine qui fût la première à être autorisée à dispenser un enseignement entre 1833 - 1835. Le passage de cette organisation d'écoles à celle des facultés n'a pas été sans difficultés ni opposition. Une enquête de novembre 1906 aboutit à un rapport favorable malgré les exigences supplémentaires de la chambre des députés à l'adoption du projet de loi déposé le 11 / 05 / 1909 constituant les écoles d'enseignement supérieures en Algérie. Il a été voté par la chambre le 05 / 07 / 1909 est devenu après modification, la loi du 30 / 12 / 1909 qui avait transformé les écoles supérieures en facultés et les réunit en Université.

Déjà, beaucoup en France ne crurent guère à un enseignement supérieur en Algérie, outre l'argument de façade affiché comme quoi les écoles

---

(1) Revue africaine 1915

supérieures reviennent très chères aux finances de la métropole, mais en réalité se fût la méfiance des gros colons et de certains officiers de l'armée qui accusèrent à tort, ces écoles de propager une mentalité néfaste et dangereuse pour l'avenir. Ce projet de loi sur l'enseignement supérieur avait abouti, grâce à l'aide de plusieurs intellectuels et du gouverneur Charles Celestin JONNART ( 1817 - 1927 ) qui à partir de 1907 avait pris la défense de ce projet de création de cette future université où il déclare en substance " *La nouvelle université, outre les services imminents qu'elle continuera à rendre à la science pure et aux professions libérales, sera en mesure d'assurer un recrutement précieux à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de l'Algérie* ".<sup>(1)</sup>

Il défendit ce projet également avec l'aide précieuse du Ministre de l'instruction publique de l'époque Jules FERRY (1832 - 1893) auprès des Assemblées Algériennes d'abord, puis auprès du gouvernement CLEMENCEAU ( Président du conseil 1906 - 1909 ) et les différentes chambres législatives et au SENAT.

Après toutes ces entraves politiques et administratives, on publiera le décret du 22 / 02 / 1910 dans lequel on exigera que le conseil de cette future Université sera présidé par le Gouverneur Général avec voix délibérative."

### \* L'École de Médecine

Elle symbolisa l'Enseignement Supérieur en Algérie comme la première école, elle exerça ses activités de 1833 à 1835 à l'hôpital du DEY. Mais la nomination du Général CLAUZEL en 1835 lui suspend ses activités. Dès 1849 la société de médecine d'Alger réclama une école de médecine et de pharmacie. En 1854 le conseil Municipal d'Alger établit un projet de réouverture de cet établissement grâce aux efforts incessants de BAUDENS J.B.L (1803 - 1857). Elle a été réouverte officiellement par le décret du 04 / 08 / 1857, mais en réalité elle ne débuta comme école préparatoire qu'à partir de 1859. A partir de cette date, les efforts de cette école contribuèrent considérablement à la connaissance scientifique de certaines pathologies ou épidémies dans la contrée du Maghreb et du

---

(1) Cinquantenaire de l'Université d'Alger 1909 - 1959. Alger - 1959

Sahara. Elle procéda à un inventaire complet de la flore algérienne grâce aux travaux du professeur VINCENT. un jardin des plantes fût installé au niveau du Hamma sur une superficie de 80 hectares avec une composante de six cents variétés de plantes grâce aux efforts du botaniste DURANDO.

L'école préparait des praticiens, mais pour les examens et la délivrance des diplômes elle avait été placée dans la circonscription de la faculté de médecine de Montpellier. Avec la loi du 20 / 12 / 1879 qui créa les Ecoles Supérieures d'Alger elle se transforma en Ecole Supérieure de Médecine et de Pharmacie. Le décret du 05 / 06 / 1880 vint organiser un enseignement qui sera complété par le décret du 30 / 11 / 1889 qui augmenta ses effectifs. quelques années après, la loi du 30 / 12 / 1909 la transforma en faculté de médecine et de pharmacie d'Alger au même titre que les faculté de médecine de la métropole. Jusqu'en 1886 son installation fût très médiocre et disparate dans la ville.

Publications : <sup>(1)</sup>

\* Alger médical : 1873 - 1914

\* Bulletin médical de l'Algérie : 1889 - 1914

\* Journal de médecine et de la chirurgie de l'Afrique du nord : 1922  
1926

\* Algérie médicale : 1927 - 1962

\* Gazette médicale de l'Algérie : 1856 - 1892

\* Bulletin des travaux de la société de médecine d'Alger : 1861 - 1868

### \* L'École des Lettres

Le cours d'arabe que nous avons cité auparavant constitue le véritable embryon de l'École des Lettres d'Alger. Au sein de cette Ecole les études historiques avaient tenu une place de choix par rapport aux autres études de philosophie et de littérature. Ces études historiques ont été marquées par les larges contributions à la connaissance historique du Maghreb, cela grâce à ce succès inattendu réalisé en peu de temps. Au début du siècle, elle se

---

(1) Elles sont disponibles toutes à la Bibliothèque Universitaire d'Alger.

classe parmi les centres les plus prospères des études orientales. En 1905 elle abrita le XIII congrès des orientalistes à Alger. La tenue de ce congrès est venu rehausser la crédibilité de cette école, mais le mérite de ce succès revient au nombreux scientifiques qui ont contribué avec leurs éminents travaux. Nous citerons quelques figures marquantes:

\* BRBRUGGER (1801 - 1869) il fait connaître les Antiquités Romaines à travers tout le territoire y compris le Sahara, avec l'art rupestre.

\* GSELL Stephane (1864 - 1932) il consacra toute son existence aux Antiquités africaines.

\* GAUTIER (1846 - 1932) il se consacra à l'étude de la langue et des études islamiques. Il était d'une grande notoriété scientifique à travers tout le monde musulman et occidental.

\* BOULIFA (1861 - 1931). Il collabora activement dans de nombreuses expéditions scientifiques à travers l'Algérie et le Maroc. Il collabora avec R. BASSET (1855 - 1924) aux études berbères. Cette oeuvre grandiose a été poursuivie par A. BASSET fils du précédent, où il créa une chaire de langue et civilisation berbère en 1930.

\* La loi du 20 / 12 / 1879 l'érigea en Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, elle se transforma en Faculté des Lettres et des sciences Humaines par la loi du 30 / 12 / 1909 comme les autres écoles. A côté de cette faculté d'autres instituts ont été créés notamment l'Institut de géographie créé en 1921.

Publications : (1)

- Revue africaine 1856 - 1962
- Bulletin de correspondance africaine 1882
- Revue de l'école d'Alger 1880 - 1885
- Bibliotheca Arabica.
- Revue d'Alger 1944 - 1946

---

(1) Elles sont disponibles toutes à la Bibliothèque Universitaire d'Alger.

- Revue de la méditerranée 1946 - 1962
- Annales de l'institut d'études orientales 1934 - 1962
- Libyca 1953 - 1962
- Bulletin de la Société de la Géographie d'Alger 1898 - 1941.

### **\* L'École de Droit**

A partir de 1857 la nécessité d'un enseignement de droit rendu nécessaire par les exigences historiques de l'époque. Malgré son inscription au chapitre enseignement du budget de l'Algérie de 1872. Il a fallu attendre le fameux projet de loi de l'universitaire Paul BERT (1833 - 1876). Ce projet a rencontré de nombreuses difficultés au niveau des différentes chambres législatives, c'était grâce à ce projet que la loi du 20 / 12 / 1879 fût adoptée. Les débuts furent très timides, d'abord en infrastructures, car l'actuelle Université n'était pas encore construite. L'École de Droit se logea au niveau d'une modeste maison mauresque à la casbah rue Suspicion. La seconde difficulté, elle ne prépara qu'à la capacité et au baccalauréat de droit. Quelques années plus tard elle entama la préparation du cycle de licence, mais les candidats devaient subir leurs examens dans une faculté métropolitaine à AIX en Provence ou à MONTPELLIER. C'est la loi du 05 / 12 / 1885 qui autorisa l'École de Droit d'Alger à faire subir à ses étudiants certains examens du cycle de licence.

Cette école, s'intéressa énormément au droit musulman et au droit coutumier d'où le décret du 31 / 12 / 1889 l'autorisa à délivrer un certificat d'études de législation algérienne, tunisienne et marocaine qui est devenu par la suite certificat d'études de législation nord-africaine. Elle fût chargée d'exposer cette législation algérienne, qui d'ailleurs à partir de 1855 s'affirma comme un embryon de recherches juridiques ; ses effectifs ne cessèrent d'augmenter d'année en année au point où elle à été en réelle compétition avec certaines facultés métropolitaines. Par la loi du 30/12/1909 elle se transforma en faculté de droit jusqu'en 1957, où un autre décret du 26 / 08 / 1957 l'érigea en faculté de droit et des sciences économiques d'Alger, cela jusqu'en 1971 avec l'avènement de la refonte universitaire de l'Algérie indépendante. Parallèlement aux activités très débordantes, la faculté créa de nombreux instituts supérieurs :

- instituts d'études politiques créé par le décret du 02 / 08 / 1949.
- Instituts de préparation aux affaires créé par le décret du 05 / 08 / 1949.

### Publications <sup>(1)</sup>

- \* La Jurisprudence : 1872 - 1877.
- \* Bulletin judiciaire de l'Algérie 1877 - 1884.
- \* Bulletin des justices de paix d'Algérie et de Tunisie 1908 - 1933.
- \* Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence 1885 - 1962.
- \* Bulletin des arrêts de la chambre de révision musulmane de la Cour d'Appel d'Alger 1945 - 1962.
- \* Annales juridiques, politiques, économiques et sociales 1955 - 1962.
- Revue Algérienne des sciences juridiques économiques et politiques 1962-1994.

### \* L'École des Sciences

Dès sa fondation en 1868, puis concrétisée en 1880, les difficultés furent très importantes et complexes, en commençant par les locaux jusqu'à l'outillage scientifique nécessaire aux différentes expériences des travaux pratiques. En collaboration avec l'école de médecine qui avait déjà une expérience effective, elle procéda à de nombreuses recherches en géologie, en botanique et en chimie. Elle fournit de nombreux résultats de ses recherches à des agriculteurs ou à l'industrie naissante. C'est la loi du 30 / 12 / 1909 qui la transforma en faculté des sciences d'Alger. Elle a connu un développement spectaculaire après la seconde guerre mondiale. Elle effectua plusieurs essais industriels et elle installa de nombreux laboratoires de physique, de chimie, de sciences biologiques et des sciences de la terre. Elle s'efforça aussi d'assurer un enseignement fondamental de base pour assurer la recherche des sciences pures. Elle a fait preuve d'une activité intense et de son désir d'atteindre les objectifs visés par ses fondateurs.

---

(1) Elles sont disponibles toutes à la Bibliothèque Universitaire d'Alger.

\* Publications <sup>(1)</sup>

\* Bulletin de la Société Algérienne de Climatologie 1868 - 1817 devenu Bulletin de la Société des Sciences Physiques, Naturelles et Climatologique d'Alger 1874 - 1904.

\* Bulletin d'Études Appliquées de l'École des Sciences d'Alger 1904-1962.

Parallèlement à ces trois facultés de l'Université d'Alger, de nombreux instituts ont vu le jour :

\* Institut d'Études Supérieures Islamiques, créé en 1946.

\* Institut d'Études Politiques, créé par le décret du 02 / 08 / 1949.

\* Institut de Préparation aux Affaires, créé par le décret du 05/08/ 1957.

\* Institut d'Études Philosophiques, créé par le décret du 05 / 05 / 1952.

\* Institut d'Éthnologie, créé par le décret du 31 / 03 / 1956.

\* Institut d'Urbanisme, créé par le décret du 11 / 07 / 1942.

\* Institut d'Éducation Physique et Sportive, créé par le décret du 24 / 04 / 1944.

En remplacement du Centre d'Études Supérieures d'Éducation Physique et Sportive, créé en Janvier 1932.

\* Institut d'Hygiène et de Médecine d'Outre-Mer, créé en 1923.

\* Institut de Psychotechnique et de Biométrie, créé en 1945.

\* Institut de Météorologie et de physique du Globe créé le 04/03 / 1931.

\* Institut d'Études Nucléaires, créé en 1956.

\* Institut de Recherches Sahariennes, créé par le décret du 20/07/ 1937.

La fameuse loi sur l'enseignement supérieur en Algérie du 30/12 / 1879 donna naissance à la Bibliothèque universitaire. Avant cette loi chaque école préparatoire avait sa propre bibliothèque. Dès 1880, les trois fonds particuliers de ces écoles ont été versés à la bibliothèque centrale. A la transformation de ces trois Ecoles Préparatoires en École Supérieure et en

---

(1) Ces publications sont disponibles toutes à la Bibliothèque Universitaire d'Alger.



Facultés, la Bibliothèque centrale avait déjà une notoriété d'une trentaine d'années d'expérience. De 1880 à 1884 elle occupa un modeste local au N° 15 du passage Malakoff dans la vieille ville. Le 15 Mars 1884 elle déménagea dans les locaux de l'Académie d'Alger, rue Henri-Martin et ce n'est que le 28 / 01 / 1888 qu'elle s'installa définitivement au bâtiment central de l'Université nouvellement construite entre 1884 et 1887. Mais par manque de prévision, peu de temps après les locaux s'avèrent insuffisants avec une grande salle de lecture de 344 m<sup>2</sup> plus quatre petites salles au deuxième étage. Cette inadéquation a été signalée dès le départ par de nombreux rapports<sup>(1)</sup> que la disposition topographique au milieu des bâtiments de l'université s'oppose à tout agrandissement.

Pour remédier partiellement à cet état de fait, plusieurs rapports suggérèrent des aménagements à l'intérieur de la Bibliothèque . La création en 1930 d'une petite salle pour les enseignants, d'où en 1934 un autre aménagement en rayonnage métallique a été réalisé sur l'espace d'un ancien magasin, ce qui a permis de doubler sa capacité. Un autre aménagement a été réalisé sur l'espace d'une ancienne terrasse, plus une redistribution de l'espace dans la salle de lecture en supprimant les rayonnages muraux, et les faux espaces engendrés par cet état, c'est ce qui a permis un gain de quelques places. En 1953 un projet d'aménagement de création de nouveaux magasins en surélévation sur les deux ailes. Ce projet a été réalisé en phases successives entre 1954 - 1956.

Nous ne pouvons pas parler de la bibliothèque universitaire sans nous remémorer le criminel incendie du 07 / 06 / 1962 qui a causé à notre patrimoine des dégâts très importants. Les commanditaires de cet acte ne peuvent être que les opposants farouches d'hier à tout enseignement sur cette terre. Entre 1962 et 1968 elle s'est reconstituée grâce à l'aide internationale et aux efforts de l'Etat algérien ; la salle de travail a été transformée en deux étages avec des capacités de 500 places chacun. Mais très vite elle a atteint son point de saturation cela pour plusieurs raisons. La plus importante c'est qu'elle est la plus riche bibliothèque du pays par ses fonds en ouvrages généraux, en thèses ( nationales et étrangères ) acquis grâce au système instauré auparavant des échanges inter-universitaires et

---

(1) Cinquantenaire de l'Université d'Alger 1909 - 1959.

elle possède un répertoire de périodiques de plus de 5000 titres de revues contenant des collections souvent centenaires. L'autre raison c'est que les salles de travail de plus de 15 instituts composant actuellement l'Université d'Alger ne fonctionnent pas convenablement à cause d'un personnel non spécialisés.

Il est impératif d'équiper ces bibliothèques d'institut pour soulager-la bibliothèque centrale, afin qu'elle soit réservée aux différents chercheurs de toutes les disciplines. Elle sera la solution la plus sage de songer à d'éventuels transferts de fonds. Le livre a pour besoin de conditions de conservation très rigoureuses qui peuvent aller de la température ambiante de 15° à la reliure qui reste une nécessité absolue, notamment pour les périodiques. Dans une perspective d'une éventuelle extension réelle de la bibliothèque, une solution ne peut être envisageable que sur les deux ailes extérieures du bâtiment qui l'abrite rénové en 1968. Il se trouve que les locaux qui existent actuellement a ces endroits sont de vieilles batisses de la fin du siècle dernier qui on peut démolir en plus de leur vétusté elles abritent deux annexes de deux instituts de l'ancienne Faculté des sciences qui possède leurs cahtés à l'université de Bab-ezzouar.

La bibliothèque universitaire est ouverte :

- aux enseignants,
- aux étudiants inscrits à l'université d'Alger ou dans un institut d'enseignement supérieur,
- aux personnes autorisées par le conservateur.

La bibliothèque universitaire entretien des relations avec l'ensemble des institutions scientifiques et culturelles nationales et étrangères.

## BIBLIOGRAPHIE

\* AUBIGNOSC,D. - Alger, depuis son occupation 1830 - 1836 - Paris 1836

\* DOUTTE. E - L'Oeuvre scientifique de l'école des lettres d'Alger - In Revue Africaine 1905 PP. 438 - 446.

\* FICHEUR.E - L'Oeuvre scientifique de l'école des sciences d'Alger. In Revue Africaine 1905 PP. 452 - 457.

\* MORAND. M - L'Oeuvre scientifique de l'école de droit d'Alger. In Revue Africaine 1909 PP. 376 - 379.

\* PAOLI. L. - L'Enseignement supérieur à Alger. - In Revue Africaine 1905. PP. 406 - 437.

\* COUR. A. - Notes sur les chaires de langue arabe d'Alger, d'Oran et de Constantine. - 1832 - 1879 In Revue Africaine 1924 - PP. 20 - 64.

\* LARCHER. E. - L'Enseignement du droit et le régime des conférences. In Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence 5.22 - 1906 PP 117 122

\* LESPES, R - Alger, étude de géographie et d'histoire urbaine. - Paris, Ed. Alcan 1930 - 861p.

\* AYNARD.R. L'Oeuvre française en Algérie. 'Préface.' C:C. JONNART. Paris Ed. HACHETTE. 1912.

\* MELIA.J. - L'Épopée intellectuelle de l'Algérie. Histoire de l'Université d'Alger. - Alger, Ed. Maison du livre. 1950 - 274P.

\* ANONYME - Cinquantenaire de l'Université d'Alger. 1909 - 1959. - Alger, ed. Imprimerie officielle 1959. 258P.

\* YACONO, X. - Pour une histoire de l'université d'Alger 1909 - 1959 Revue Africaine 1961 PP. 377 - 392.

\* AGERON, C - Jules FERRY et la question algérienne en 1892. - In Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine. Avril. 1963.

\* ABDIA - Reconstitution de Bibliothèque Universitaire d'Alger après l'Incendie. Mémoire de fin de licence Institut de Bibliothéconomie. 184.82P.

\* ICHEBOUDENE.L - Alger : système urbain, histoire, changement social et développement. - thèse d'Etat, sociologie, Paris 1994, 2 vol.

R. AIT-SAID.